

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

LA BRULATTE - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



1:5 000

0100200m





EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Accès au plan d'eau	ER N° 06	115
Aménagement RD 137	ER N° 04	29284
Extension du cimetière et aménagement d'un parking	ER N° 05	1571
Aménagement de la RD 571	ER N° 07	1380
Dégagement de visibilité sur RD 571	ER N° 08	4444
Création d'un chemin piétonnier	ER N° 09	4463

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
CAP N° 1 - 53045	La Gerbonnière	10702,86315484978

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

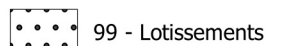
Cours d'eau et écoulements

 Cavités naturelles

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

 99 - Zones inondables

 99 - Aires minières

 99 - Lotissements

PRESRIPTIONS

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L151-23 du CU

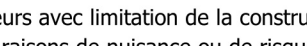
 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

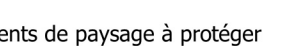
 22 - Linéaire commercial à préserver

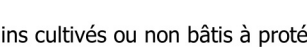
 Chemin à préserver

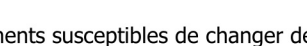
 01 - Espaces boisés classés

 05 - Emplacements réservés

 07 - Éléments de paysage à protéger

 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

 16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination

 16 - STECAI

 18 - Orientations d'aménagement et de programmation

 25 - Zones humides

ZONE URBAINE

 Ua - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ui - Équipements collectifs

 Ue - Activités économiques

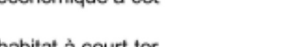
 Ueb - Site industriel de La Forge à Pont-Brilet

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

 1AUa - A urbaniser à vocation économique à Cox

 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi

 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE AGRICOLE

 A - Agricole

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Aie - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 As - STECAL destiné au stationnement

 Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

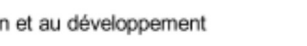
 Ap - Agricole sans aucune construction

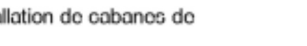
 Auh - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

 N - Naturelle

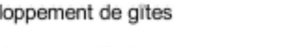
 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Nec - STECAL dédié au maintien et au développement des caribous

 Nep - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

 N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

